

## Obtenir le label « Territoire numérique libre »

Utiliser des logiciels « libres » plutôt que des programmes « propriétaires » permet de réduire les dépenses informatiques d'une mairie tout en ouvrant des possibilités de personnaliser les applications. Le label « Territoire numérique libre » permet de s'engager dans cette démarche par étapes.

**D**epuis 2016, l'Association des développeurs et des utilisateurs de logiciels libres pour l'administration et les collectivités territoriales (ADULLACT) propose le label « Territoire numérique libre » à toutes les collectivités locales, sans distinction de catégorie ni de taille. Ce label se veut un levier destiné à favoriser l'adoption, par les administrations locales, de **logiciels « libres », c'est-à-dire dont le code source n'est pas verrouillé, ce qui permet à un programmeur de le dupliquer, de le développer ou de l'adapter librement.** En outre, ces programmes ont été conçus dans une logique collaborative qui mutualise leurs développements, ce qui les rend souvent moins onéreux (certains étant même gratuits) que les logiciels propriétaires vendus avec une licence interdisant toute modification.

### Cinq niveaux de progression

L'ADULLACT retient cinq critères pour décerner le label « Territoire numérique libre » : la stratégie de migration informatique de la collectivité locale, son utilisation de formats ouverts (lisibles par différents programmes et machines), l'emploi de logiciels et de systèmes d'exploitation libres, la sensibilisation des agents à ces logiciels et l'inscription de la démarche dans un éco-système informatique « libre », l'ouverture des données publiques locales (opendata). En outre, le label comporte cinq niveaux destinés à accompagner les progrès de la collectivité. Le premier niveau s'adresse à celles qui expérimentent les logiciels libres en phase de découverte. À l'inverse, le niveau cinq (jamais attribué à ce jour) récompense une collectivité excellente sur chacun des cinq critères qui a acquis une pleine maîtrise des logiciels libres.

**Notre conseil :** l'adoption du logiciel libre constitue une démarche volontariste ; cependant, il convient de rester attentif aux difficultés des personnels qui pourront nécessiter une formation complémentaire voire, dans certains cas, différer l'adoption du logiciel libre pour ne pas perturber le fonctionnement des services.

### Une logique de substitution

Le label invite la collectivité locale à reconsidérer ses procédures de fonctionnement internes en y intégrant des « briques » de logiciels libres. Ainsi à **Mions** (12 649 habitants, **Rhône**), qui a reconduit son label de niveau quatre pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, **la plupart des logiciels est désormais en open source.** Seules deux applications proprié-

taires subsistent, pour les finances et les ressources humaines ainsi que pour l'infographie. Progressivement, la ville a remplacé le système d'exploitation Windows par Linux en mettant de nouveaux outils à disposition des personnels. Ainsi, les services techniques disposent d'une application en open source pour gérer les demandes d'interventions. Dans les écoles, la commune a profité du déploiement des tableaux numériques interactifs (TNI) pour passer à Linux et confier aux enseignants des ordinateurs portables qui fonctionnent avec ce système d'exploitation. A **Fontaine** (22 341 habitants, **Isère**), également labellisée en niveau quatre, un tiers des 600 ordinateurs de la commune fonctionne sous Linux. L'abandon de Windows s'opère en effet au fur et à mesure du renouvellement du matériel informatique.

**Notre conseil :** l'adoption de logiciels libres permet de faire remonter les remarques des utilisateurs jusqu'aux développeurs des programmes afin qu'ils les intègrent dans de futures évolutions. En outre, l'obtention du label « Territoire numérique libre » intègre la commune dans **un réseau d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre lauréats.**

### Une source d'économies

A **Fontaine**, tous les programmes de bureautique installés sur les ordinateurs de la mairie sont des logiciels libres gratuits : Firefox (navigateur internet), Thunderbird (messagerie), Libre Office (suite bureautique). Le service informatique n'a pas enregistré de demande de retour en arrière car **le déploiement s'est déroulé progressivement avec une heure consacrée à chaque agent pour l'installation et la prise en main.** En outre, ces programmes étant disponibles sous Windows, la ville les a d'abord installés avec ce système d'exploitation, ce qui a permis aux agents de se familiariser avec leur fonctionnement. Dans un second temps, le passage à Linux s'est effectué sans difficulté, le service informatique ayant développé en interne une interface graphique simple. Actuellement, la commune fonctionne avec une quarantaine de logiciels libres. Intérêt : d'une part, leur coût est beaucoup plus faible ; d'autre part, ces programmes sont plus stables, ce qui permet de conserver les ordinateurs sur lesquels ils sont installés, durant six années au lieu de cinq. Au total, les économies ainsi réalisées représentent 100 000 € par an, ce qui permet au service informatique, en maintenant ses effectifs (sept agents dont un développeur), de diminuer son budget de 5 à 10 % par an. ■